

LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA TRADUCTION EN FRANÇAIS DU CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE MODULE B N° F-180-03400-20 ÉMIS LE 26/05/2020 EN ITALIEN PAR ANCI SERVIZI SRL A SOCIO UNICO SECTION CIMAC POUR JALLATTE SAS

Conformément au règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 sur les équipements de protection individuelle et abrogeant la Directive 89/686/CEE du Conseil

A.N.C.I. Servizi s.r.l. a socio unico – CIMAC Laboratories
Organismo Notificato N° 0465

délivré à :
Fabricant
JALLATTE SAS
RUE DU FORT BP 5
00000 30170 ST. HIPPOLYTE-DU-FORT

CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE MODULE B
N° F-180-03400-20

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

Modèle / Article : Chaussure à la cheville art. JTJT803 JALPULSE-TR ESD
Catégorie de protection : II
Marquage : S3 CI SRC

Chaussure de sécurité pour une utilisation professionnelle conforme à la norme harmonisée (*)
EN ISO 20345:2011

Photo modèle de base



Date de première publication : 26/05/2020
Date de révision :
Date d'expiration : 26/05/2025

Technical Manager
Giuseppe Bellotti

Certificat d'examen UE de tipe n° F-180-03400-20 du 26/05/2020 - Page : 1 sur 3 2020\0678-2

Marque du fabricant :	JALLATTE	
Classification :	I - Chaussure en cuir et autres matériaux, à l'exception des chaussures entièrement en caoutchouc ou entièrement en polymère	
Gamme de taille :	Du 35 au 48 (pointures françaises)	
Identification de la forme :	7466 CARPET	
Traitement :	Injectée	
Chaussure équipée de :	Embout métallique	code PU00041 (MARTEK 522)
	Insert antiperforation non métallique	code SP00007 (LENZI WB FLEX) TL00149
	Semelle amovible	code SECOSOL 951622012451XX SECOSOL 9516101XXX7XXX

Critères supplémentaires	Zone du talon fermée
A	Propriétés antistatiques
E	Absorption d'énergie dans la zone du talon
WRU	Résistance de la tige à la pénétration et à l'absorption d'eau
P	Résistance de la chaussure à la perforation du fond
CI	Isolation du froid de la chaussure
FO	Résistance de la semelle aux hydrocarbures
	Semelle avec reliefs

Tests Les références aux normes harmonisées ou à des parties de celles-ci figurent dans les rapports de test suivants

Chaussure complète	CIMAC	RP 2020/0680-3-RP-1	du	24/03/2020
Tige de chaussure	CIMAC	RP 2017/1712-1-RP-2	du	29/08/2017
	CIMAC	RP 2017/1712-1-RP-3	du	29/08/2017
	CIMAC	RP 2017/1712-1-RP-4	du	29/08/2017
	CIMAC	RP 2018/1150-1-RP-2	du	15/06/2018
Tige de chaussure	CIMAC	RP 2018/1150-1-RP-3	du	15/06/2018
	CIMAC	RP 2018/1150-1-RP-4	du	15/06/2018
	CIMAC	RP 2020/0196-1-RP-1	du	29/01/2020
Embout	CIMAC	RP 2018/1489-1-RP-2	du	20/06/2018
	CIMAC	RP 2018/1489-1-RP-4	du	20/06/2018
Doublure du bout	CIMAC	RP 2020/0680-2-RP-1	du	24/03/2020
Doublure du quartier	CIMAC	RP 2017/1712-1-RP-2	du	29/08/2017
	CIMAC	RP 2017/1712-1-RP-4	du	29/08/2017
	CIMAC	RP 2020/1234-2-RP-1	du	22/05/2020
Collier	CIMAC	RP 2017/1557-5-RP-2	du	21/07/2017
	CIMAC	RP 2017/1557-5-RP-4	du	21/07/2017
	CIMAC	RP 2017/1071-1-RP-2	du	01/06/2017

Certificat d'examen UE de tipe n° F-180-03400-20 du 26/05/2020 - Page : 2 sur 3 2020\0678-2

	CIMAC	RP 2017/1071-1-RP-4	du	01/06/2017
Semelle	CIMAC	RP 2019/0916-3-RP-2	du	12/04/2019
	CIMAC	RP 2019/0916-3-RP-4	du	12/04/2019
	CIMAC	RP 2017/2742-1-RP-2	du	19/12/2017
	CIMAC	RP 2017/1071-1-RP-2	du	01/06/2017
Sous-pied/ Insert anti-perforation	CIMAC	RP 2017/1071-1-RP-3	du	01/06/2017
	CIMAC	RP 2017/1071-1-RP-4	du	01/06/2017
	CIMAC	RP 2020/0381-5-RP-1	du	27/02/2020
Semelle	CIMAC	RP 2020/0381-2-RP-1	du	27/02/2020
Fond de la chaussure	CIMAC	RP 2020/0381-3-RP-1	du	27/02/2020
	CIMAC	RP 2020/0381-4-RP-1	du	27/02/2020
	CIMAC	RP 2020/0381-4-RP-1	du	27/02/2020

Marquage

Marquage CE



Nom du fabricant avec adresse complète

Code de l'article

Normes harmonisées de référence datées et exigences de sécurité

Symboles d'entretien

Mois et année de fabrication

Taille

Lot

Renvoi à la lecture de la Note d'information



(*) Un DPP conforme aux normes harmonisées ou à des parties de celles-ci dont les références ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne est considéré comme conforme aux exigences essentielles de sécurité et de santé énoncées à l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425.

Conditions de validité : Ce certificat est valable 5 ans à compter de la date de délivrance. A l'expiration le fabricant sera responsable de demander le renouvellement. Les règles appliquées sont celles en vigueur à la date d'émission indiquée sur ce certificat ; la validité du certificat n'est plus assurée si des règles de remplacement sont émises avant la date d'expiration. Toutes les modifications apportées au modèle et aux matériaux ainsi qu'au lieu de fabrication, qui font l'objet de cette attestation d'examen UE de type, doivent être signalées et approuvées par CIMAC. Ce certificat de certification UE peut être reproduit dans son intégralité ; la copie doit être fidèle, lisible (si de dimensions réduites) et contenir les mots en gras « COPIE CONFORME À L'ORIGINAL ». Ce certificat doit être conservé par le fabricant pour être présenté, sur demande, à l'organisme de contrôle ou à l'administration de supervision.